



PENSER À AVOIR SUR SOI : le contact d'un avocat, si tu prends des médicaments emmène les ordonnances, tu peux emmener une pièce d'identité (posséder une carte d'identité n'est pas obligatoire).

CONTRE LES GAZ : du sérum physiologique pour se rincer les yeux, du citron ou du vinaigre pour mettre sur ton foulard, tu respireras mieux, et aussi des lunettes de piscine (ça peut aussi être un fait aggravant en cas d'interpellation : car considéré comme préparé à l'affrontement).

AVOIR DES GANTS AUX MAINS peut être judicieux pour ne pas laisser ses empreintes partout.

ATTENTION AUX CONSÉQUENCES SI ON A SUR SOI : drogues illégales, armes (couteau suisse, cutter...), armes par destination (bouteille en verre, cailloux...), carnets d'adresses et répertoires téléphoniques (qui peuvent être saisis pour alimenter le travail de renseignement des flics).

EN CAS DE CHARGES DE LA POLICE OU DES CRS : rester en groupe, ne laisser aucune personne isolée pour tenter d'empêcher les arrestations (extraire une personne d'un groupe soudé est plus difficile pour la police). Il est possible, lorsque les gens sont déterminés, de récupérer quelqu'un que la police vient d'embarquer. Et préventivement, on peut désigner les flics en civil aux autres manifestants, et tenter de les dégager, au minimum en les chahutant.

ATTENTION EN COURANT : garder un œil sur le groupe, car ceux qui ne peuvent pas suivre risquent d'être arrêtés. Faire bloc donne de la force. Essaie de rester avec des gens que tu connais. Ainsi, si quelqu'un se fait arrêter, les autres seront au courant et pourront commencer à préparer le soutien.

Après la manif' ou l'action

On peut prendre des infos (radios, internet : différents sites INDYMEDIA.ORG, JURALIBERTAIRE.OVER-BLOG.COM, etc...), se tenir au courant des suites : comme des rassemblements devant les commissariats ou ailleurs pour exiger la libération des interpellés ; le besoin d'avocats, d'argent...

photos & vidéos

Il arrive parfois de se retrouver à faire des choses pour lesquelles les flics peuvent nous inculper (tags, lancés de cannettes sur les crs,...). Les flics filment et photographient pratiquement en permanence dans les manifestations pour récolter des « preuves » contre les personnes qui sont dans l'action. De plus en plus de manifestants et de journalistes font la même chose et risquent d'alimenter (notamment sur internet), volontairement ou pas, le travail de la police. On peut tenter d'essayer de les empêcher de filmer et aussi dissimuler son visage.



EN CAS D'INTERPELLATION...

CRIE TON NOM ET TON PRÉNOM pour faciliter les démarches de soutien comme prévenir les avocats...

UNE FOIS AU POSTE. Soit tu ne resteras que 4 heures ou moins : alors c'est un simple contrôle d'identité. Soit ta **GARDE À VUE (GAV)** te sera signalée durant ta première heure suivant l'interpellation et alors elle peut durer 24 heures puis être renouvelée une fois pour 24 heures de plus (sauf dans certain cas : antiterrorisme, bande organisée... qui peut durer jusqu'à 96 heures). Dès que ta GAV t'es signalée, demande à voir un médecin (même si tu n'as pas de médocs à prendre, même si tu n'as pas reçu de coups pendant l'arrestation...) et un avocat. Si tu n'en connais pas, tu en auras un commis d'office. Tu pourras t'entretenir avec lui pendant 30 minutes. Tu peux aussi demander à faire prévenir un proche. Demander à faire respecter tes droits montre aux flics que tu n'es pas malléable et qu'ils ne t'auront pas avec des mensonges. Cela permet aussi de peut-être trouver des vices de procédures pour l'éventuel procès...

PENDANT L'INTERROGATOIRE. Ne déclare que le strict minimum (nom, prénom, lieu et date de naissance) et surtout ne donne aucune info sur les autres interpellés, sur la manif.. Tout d'abord, on ne balance jamais quelqu'un d'autre. Ensuite, en dire plus n'écourtera pas forcément ta GAV et compliquera la défense. **GARDER LE SILENCE EST UN DROIT** (lors de l'interrogatoire, tu peux répondre : « je n'ai rien à déclarer », différent de « je ne sais rien »). Tu peux **REFUSER DE SIGNER LES DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR LES FLICs** (compte-rendu d'interrogatoire, PV de sortie de garde à vue...) : signer c'est reconnaître que tout s'est bien passé et c'est s'empêcher de revenir sur les trucs dis ou subis pendant la garde à vue. Résiste à la pression psychologique et aux mensonges des flics.

Tu peux **REFUSER LES PHOTOS D'IDENTITÉ**, les prises d'**EMPREINTES DIGITALES** et le fichier **ADN** (même si ces refus peuvent constituer des délits en soi).

Enfin, tu peux **REFUSER LA COMPARUTION IMMÉDIATE** (cela peut permettre de gagner du temps pour préparer la défense).

Pour en savoir plus, et pour avoir des informations plus précises et plus détaillées :
☞ face à la police, face à la justice : [HTTP://WWW.GUIDEJURIDIQUE.NET](http://WWW.GUIDEJURIDIQUE.NET)
☞ sur le refus de fichier adn : [HTTP://ADN.INTERNETDOWN.ORG](http://ADN.INTERNETDOWN.ORG)
☞ manuel de survie en garde à vue : [HTTP://PARIS.INDYMEDIA.ORG/SPIP.PHP?ARTICLES19](http://PARIS.INDYMEDIA.ORG/SPIP.PHP?ARTICLES19)